



VersaillesGrandParc
communauté de communes

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 janvier 2007

PRESIDENT : Monsieur Etienne PINTE

Sont présents :

Mme Michèle BROSSARD, M. Daniel MERTIAN de MULLER, M. Jean-Jacques LASSERRE, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, M. Hervé HOCQUARD, M. Alain RUBY, M. Jean-Marc LE RUDULIER (pouvoir de M. Georges DUTRUC-ROSSET), M. Jean-Claude BOSONNET, Mme Dominique CONORT, M. Marc BODIN, M. Jacques DEMBREVILLE (pouvoir de Mme Monique LE SAINT), M. Bertrand DEVIENNE, M. Philippe LEQUAIN, M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Gérard DALLIOUX, M. Edmond GRONDIN, M. Thierry LEGIRET, M. Claude BANCILHON, M. Alain FONTAINE, M. Gérard MEZZADRI, M. Jean-Michel ISSAKIDIS (pouvoir de M. Pierre LESTRADE).

Absents excusés :

Mme LE SAINT pouvoir à M. Jacques DEMBREVILLE
M. Georges DUTRUC-ROSSET pouvoir à M. Jean-Marc LE RUDULIER,
M. Pierre LESTRADE pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS.

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance M. Gilles PANCHER

Date de convocation : 10 janvier 2007

Date d'affichage de la convocation : 10 janvier 2007

Nombre de conseillers en exercice : 30

Nombre de membres présents : 27

N° de l'ordre du jour :

2007.01.02 - Versement d'acompte de subventions aux associations pour 2007

- M. PANCHER, rapporteur donne lecture de la délibération.

PRE
01.02.07

La communauté de communes de Versailles Grand Parc soutient des associations notamment dans le domaine de l'emploi.

Compte tenu du vote du budget en mars 2007, il vous est proposé de verser un acompte calculé sur la subvention versée en 2006 afin de permettre aux associations d'assurer leur fonctionnement dès le début de l'exercice.

Associations bénéficiaires	Attribution 2006	Montants versés en 2006	Acompte 2007
SCY – OSER 78 - montant fixe - prime	10 000,00 €	9 150,00 € 4 500,00 €	4 500 € 1 125 €
Versailles Portage	23 400,00 €	23 400,00 €	11 700 €
Comité des œuvres sociales des personnels de la Préfecture et du département des Yvelines (restaurant administratif)	4 500,00 €	4 500,00 €	2 000,00 €
Caisse d'entraide (du personnel de la ville de Versailles)	4 500,00 €	-	1 500,00 €

Après avoir entendu le rapporteur,

le conseil communautaire :

- Décide de verser un acompte calculé à partir de la subvention versée en 2006 correspondant aux montants ci-dessus
- Les crédits seront inscrits au budget primitif 2007 ;

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 27

Suffrages exprimés : 30 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
par délégation,


Pascal Guéant
Directeur général des services
01.02.07